

La loi DALO et sa mise en œuvre en Ile-de-France

Le 28 octobre 2020 de 9h30 à 17h30

A qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse à tous les intervenants associatifs (travailleurs sociaux, bénévoles...) qui accompagnent des personnes dans leur recours DALO, et/ou qui siègent en COMED. Elle vise en priorité les membres des comités de veille DALO.

Contexte

La loi DALO a été votée il y a plus de 10 ans, mais sa mise en œuvre n'est pas sans poser de difficultés. Afin de permettre aux associations d'accompagner au mieux les personnes souhaitant faire valoir ce droit, il s'agit de les former à la fois au contenu de la loi, aux interprétations des critères conforme à celle-ci, et aux recours possibles en cas de non-respect du droit.

Objectifs de la formation

- Comprendre l'esprit, les principes contenus dans la loi DALO et dans la jurisprudence
- Connaître le fonctionnement des COMED
- Appréhender les argumentaires face aux pratiques abusives des COMED
- Connaître les voies de recours aux différents stades de la procédure

Programme

9h30 - 10h15

Histoire et sens de la loi DALO

- **Genèse de la loi DALO**
- **Les principes de la loi DALO**
 - Les principes posés par la loi
 - Les principes posés par la jurisprudence
- **Quelques points de repères juridiques**
 - La hiérarchie des normes en droit français
 - Ordre administratif et ordre judiciaire

10h15 - 11h15

Le contenu de la loi DALO

- **Les critères de reconnaissance prévus par la loi DALO**
 - Critères généraux pour le DALO et le DAHO
 - Situations visées la loi DALO
- **L'examen des recours amiables par la COMED**
 - Composition, statut et fonctionnement de la COMED
 - Instruction puis examen du recours
 - Pouvoirs de la COMED

11h30 - 13h00

Échanges autour des sujets récurrents de désaccord sur l'interprétation des critères en Ile-de-France.

Pause déjeuner : 13h00 — 14h15

14h15—15h30

Les voies de recours existantes

- Obtenir l'exécution d'une décision favorable de la COMED
- Attaquer une décision de refus de la COMED

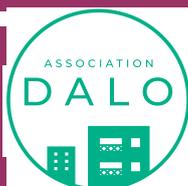
15h45—17h30

Cas pratiques et échanges sur des situations réelles

Date :

Mercredi 28 octobre 2020 de 9h30 à 17h30

Intervenant.e.s :



Association DALO : Diane FORIN

Lieu :

PARIS

Coût :

GRATUIT

Inscription en ligne : [cliquez ici.](#)

Le nombre de participants étant limité à 30, merci de privilégier 1 personne/ structure

En partenariat avec :



Contact Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

William MARTINET
Chargée de mission hébergement-logement
30 boulevard de Chanzy, 93100 Montreuil
01 43 15 13 90
william.martinet@federationsolidarite-idf.org